



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

RÈGLEMENT N°1199-20
DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN HIVERNAL DE CERTAINES RUES PRIVÉES

ATTENDU QUE l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., C. c-47.1) accorde à toute municipalité locale le pouvoir d'entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains;

ATTENDU l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1);

ATTENDU QUE la Municipalité accepte d'entretenir et de prendre en charge certaines voies privées de circulation;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une requête de la majorité des propriétaires ou occupants riverains des rues suivantes :

- 58^e Avenue (partie);
- 453^e Avenue;
- 454^e Avenue (partie);
- 505^e Avenue;
- 506^e Avenue;
- 552^e Avenue;
- rue des Tilleuls;
- rue Isabelle;
- rue Lecot.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 13 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Conformément au contrat n°923-19, article 1 du cahier des charges générales, les routes suivantes sont ajoutées à la liste des rues à entretenir, pour la saison 2020-2021.

La Municipalité prend en charge l'entretien des chemins privés mentionnés à l'**Annexe A**, selon les modalités suivantes :

453^e Avenue

Connu sous le nom de 453^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 002 090, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 105 mètres à partir de l'intersection de la rue Lamoureux.

Une section de la 454^e Avenue

Connu sous le nom de 454^e Avenue, laquelle est située sur les lots 3 002 086, 3 443 681 ptie et 2 767 075 ptie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 160 mètres à partir de l'intersection de la rue Lamoureux.

505^e Avenue et 506^e Avenue

Connus sous les noms de la 505^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 063 465 ptie et la 506^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 063 533 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 228 mètres à partir de l'intersection du chemin du Lac-des-Sources.

552^e Avenue

Connu sous le nom de 552^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 063 525, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 250 mètres à partir de l'intersection du chemin du Lac-du-Pin-Rouge.

Cet entretien inclut l'enlèvement de la neige ainsi que le sablage pour la saison hivernale 2020-2021

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à l'entretien des chemins, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, pour la saison 2020-2021, de chaque propriétaire d'un immeuble/terrain imposable situé sur la rue, une compensation telle que définie à l'annexe A.



N° de résolution
ou annotation

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement au déneigement, et au sablage de la rue par le nombre d'immeubles/terrains imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Détail des coûts (taxes nettes)

Déneigement et sablage : 10 196,00 \$ / km

ARTICLE 2

Conformément au contrat n°936-19, article 1 du cahier des charges générales, les routes suivantes mentionnées sont ajoutées à la liste des rues à entretenir, pour la saison 2020-2021.

La Municipalité prend en charge l'entretien du chemin privé mentionné à l'**Annexe B**, selon les modalités suivantes :

Rue Lecot

Connue sous le nom de la rue Lecot, laquelle est située sur le lot 5 031 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 220 mètres à partir de l'intersection de la rue de la Falaise.

Rue Isabelle

Connue sous le nom de la rue Isabelle, laquelle est située sur le lot 3 002 156 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 320 mètres à partir de l'intersection du chemin des Hauteurs.

Cet entretien inclut l'enlèvement de la neige ainsi que le sablage pour la saison hivernale 2020-2021.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à l'entretien du chemin, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, pour la saison 2020-2021, de chaque propriétaire d'un immeuble/terrain imposable situé sur la rue, une compensation telle que définie ci-dessous.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement au déneigement, au sablage et aux travaux de nivelage de la rue par le nombre d'immeubles/terrains imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Détail des coûts (taxes nettes)

Déneigement et sablage : 7 675,00 \$ / km

ARTICLE 3

Conformément au contrat n°944-19, article 1 du cahier des charges générales, les routes suivantes mentionnées sont ajoutées à la liste des rues à entretenir, pour la saison 2020-2021.

La Municipalité prend en charge l'entretien du chemin privé mentionné à l'**Annexe C**, selon les modalités suivantes :

Rue des Tilleuls

Connue sous le nom de la rue des Tilleuls, laquelle est située sur les lots 4 869 947 et 4 896 948 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 360 mètres à partir de l'intersection du chemin du Lac-Bleu.

Une section de la 58^e Avenue

Connue sous le nom de 58^e Avenue, laquelle est située sur le lot 3 443 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour une distance de 95 mètres à partir de l'intersection du chemin du Lac-Bleu.

Cet entretien inclut l'enlèvement de la neige ainsi que le sablage pour la saison hivernale 2020-2021.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement à l'entretien du chemin, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé, pour la saison 2020-2021, de chaque propriétaire d'un immeuble/terrain imposable situé sur la rue, une compensation telle que définie ci-dessous.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement au déneigement, au sablage et aux travaux de nivelage de la rue par le nombre d'immeubles/terrains imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.



N° de résolution
ou annotation

Détail des coûts (taxes nettes)

Déneigement et sablage : 9 460,00 \$ / km

ARTICLE 4

La Municipalité de Saint-Hippolyte se dégage de toute responsabilité en regard des dommages que pourrait subir la structure des chemins décrits ci-haut des suites de l'opération de déneigement et de sablage effectuée en conformité avec le présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge le règlement n°1192-19.

ADOPTÉ

Bruno Laroche, maire

Marie-Ève Huneau, greffière et sec.-trés. adjointe

Avis de motion :	2020-10-231	13 octobre 2020
Dépôt du projet de règlement :	2020-10-231	13 octobre 2020
Adoption du règlement :		10 novembre 2020
Avis public d'entrée en vigueur :		



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE A

Matricule	Adresse	Rue
6388-15-1629	5-7	453 ^e Avenue
6388-15-2864	9	453 ^e Avenue
6388-25-0100	8	453 ^e Avenue
6388-03-1342	24	454 ^e Avenue
6388-03-3718	28	454 ^e Avenue
6388-03-5073	27	454 ^e Avenue
6388-03-7012	36	454 ^e Avenue
6388-13-0548	40	454 ^e Avenue
6492-63-6746	-	552 ^e Avenue
6492-63-5185	-	552 ^e Avenue
6492-64-6202	-	552 ^e Avenue
6290-44-2766	26	505 ^e Avenue
6290-44-3237	24	505 ^e Avenue
6290-65-8041	27	505 ^e Avenue
6290-43-8570	466	506 ^e Avenue
6290-53-1576	470	506 ^e Avenue
6290-43-9311	8	Lac-des-Sources
6290-53-1810	10	Lac-des-Sources
6388-13-2467	27	Lamoureux



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE B

Matricule	Adresse	Rue
6580-35-5490	785	Hauteurs
6580-36-1335	8-10	Isabelle
6580-26-7379	14	Isabelle
6580-27-3323	20	Isabelle
6580-17-8873	26	Isabelle
6583-97-0621	5	Lecot
6583-97-9336	8	Lecot
6683-07-2092	12	Lecot
6683-08-6963	16	Lecot
6683-09-3802	-	Lecot



N° de résolution
ou annotation

ANNEXE C

Matricule	Adresse	Rue
6783-08-1207	-	58 ^e Avenue
6783-16-6071	49	58 ^e Avenue
6783-17-8714	57	58 ^e Avenue
6783-26-0080	59	58 ^e Avenue
6883-08-6523	16	Tilleuls
6883-07-9058	22	Tilleuls
6883-07-3706	25	Tilleuls
6883-16-2993	28	Tilleuls
6783-97-8257	40	Tilleuls